

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 24/01/2017	Délibération n° 2017/02 – p1/1
Objet : <b>Débat d'orientation budgétaire</b>	
Nomenclature de télétransmission : 7.1 Décision budgétaire	

Nombre de membres L'an deux mille dix sept,  
En exercice : 34 le vingt quatre janvier à vingt heures,  
Présents : 21  
Votants : 2 Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment  
Procurations : 23 convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au quatre-vingt-douze boulevard de la Marne,  
sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de Saint-Maurice et Président  
du Syndicat.

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice,

Sont présents :

Jacques DRIESCH, Richard DELLA MUSSIA, Joël PESSAQUE, Emile JOSSELIN, Stephan SILVESTRE, Muguet NGOMBE, Jean-Raphaël SESSA, Philippe FRANCINI, Philippe FISCHER, Pierre BORNE, Georgette REGNAULT, Pierre JUNILLON, Gilles MATHIEU, Henri PETTENI (arrivé à 20h40), Alain GUETROT, Benoit WOSSMER, Jean-Daniel AMSLER, Anne-Marie BOURDINAUD, Christian FOSSOYEUX, Claudia MARSIGLIO, Michel CLERGEOT.

Sont représentés :

Corinne POIGNANT a donné pouvoir à Georgette REGNAULT.  
Carole DRAI a donné pouvoir à Henri PETTENI.

Sont absents excusés :

Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Francis SELAM, Romain BLONDEL, Sylvain AUBERT, Stéphane CHAULIEU, Régine LANGLOIS, Florence TORRECILLA, Christophe IPPOLITO, Philippe SAJHAU, Corinne POIGNANT, Carole DRAI, Isabelle LAFON.

**Alain GUETROT, Président, expose au comité ce qui suit :**

La loi du 6 février 1992 impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant la première étape du cycle budgétaire,

La loi NOTRe, adoptée le 7 août 2015 apporte des précisions supplémentaires sur la structure du rapport qui accompagne le débat d'orientation budgétaire,

Ce débat d'orientation budgétaire a pour objet d'associer le comité syndical à la préparation du budget primitif qui conditionne l'action du syndicat. C'est un acte de prévision dont la préparation mobilise l'ensemble des acteurs du syndicat.

Le rapport élaboré sous forme d'annexe à la présente délibération présente les grandes orientations et leur impact sur le budget prévisionnel 2017 et expose l'évolution des dépenses et des effectifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,

Vu le budget de l'exercice 2016,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 107,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**

**Article 1 :** prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire concernant le budget 2017.

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Fait à La Varenne, le 24 janvier 2017



Le Président  
Alain GUETROT